

COHOES, N.-Y.—Une jeune fille, malade depuis plusieurs années, ayant été soignée sans succès par les médecins, a été guérie après une neuvaine à Ste. Anne.—MDE A. B.

***.—Après neuf neuvaines en l'honneur de la bonne Ste. Anne j'ai été guérie d'un mal d'yeux. Mais, comme je négligeais d'accomplir une promesse à cette bonne mère, mon mal recommença. Sur de nouvelles instances auprès de Ste. Anne, j'ai été guérie une seconde fois.—L. S. L.

NAPIERVILLE.—Un jeune homme, étudiant au collège de Montréal, fut obligé d'interrompre ses études à cause d'un mal d'yeux déclaré incurable. Sa mère, sur l'avis du curé, lui fit faire un don et un pèlerinage à la bonne Ste. Anne il y a quatre ans. Il fut complètement guéri et put continuer ses études. Sa mère fut guérie d'un mal de gorge fort grave.—M. P.

SOREL.—Reconnaissance à Ste. Anne pour une guérison obtenue à la suite de plusieurs neuvaines et promesses en son honneur.

ST.-CAMILLE—Ma petite fille âgée de deux ans et demi souffrait depuis sa naissance d'une maladie d'entrailles, jugée incurable par les médecins de la localité. Voyant que les secours de l'art ne pouvaient rien pour mon enfant, je m'adressai, d'après le conseil de mon vénérable curé, à la bonne Ste. Anne ; je fis une neuvaine en son honneur, je suspendis une image et une médaille de cette Sainte au cou de l'enfant.

A peine avais-je fini la neuvaine que ma fille se trouva complètement guérie. J'avais promis